



## AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 27 février 2022, tenue en virtuel, le Conseil municipal a déposé un projet de règlement visant à modifier le Code d'éthique des employés municipaux.

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 40-190 EXCERPT LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Ce nouveau projet de règlement vise à énoncer les règles qui guident le conduite du personnel de la municipalité.

Il prévoit les modalités d'application de ce Code, ainsi que les principales valeurs à respecter en matière d'éthique. En plus de principe général, le Code prévoit les obligations générales à respecter par tous les membres du personnel, ainsi que les règles de conduite et interventions applicatives. Finalement, on y retrouve des dispositions d'engagement du personnel, les modalités d'application et de sanction, ainsi que les manquements et sanctions.

Cette séance de consultation avec les employés municipaux est ouverte pour le moment à partir du 27 février 2022. Le règlement est prévu pour adopter cette séance ordinaire du Conseil du 27 mars 2022 qui se tiendra au 115 rue Renaud, à compter de 19h.

Déposé à Saint-Jacques-de-Mirou, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de février 2022

Je, soussignée, Isabelle Heude, directrice générale et première adjointe certifie sous ma responsabilité d'être avec cette notice publique d'avis en affichant une copie à chaque des endroits désignés par la municipalité entre 2022 et 2023, le 27 février 2022.

Isabelle Heude  
Directrice générale et première adjointe